

Avis de constitution

SOCIETE « PRESTIBASE INTERNATIONAL » en abrégé « PRESTIBASE
INTER »

Siège ABIDJAN KOUMASSI QUARTIER ZOE BRUNO,
Lot 471, Ilot 44

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01 Avr 2024, et enregistrés au CEPICI le 29 Avr 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PRESTIBASE INTERNATIONAL »

en abrégé « PRESTIBASE INTER »

Objet : - RESSOURCES HUMAINES, CONSEILS,
ASSISTANCES

- FORMATIONS,
- RECRUTEMENTS, PLACEMENTS, INTERIMS ET
MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

- BTP ET GESTION DE BIENS
- INTERMEDIATION, MISE EN RELATION D'
AFFAIRE

- TOUTES ACTIVITES DE TELECOMMUNICATION ET
INTERNET, D'INFORMATIQUE, CONSEIL EN SYSTEMES
INFORMATIQUES, REALISATIONS DE LOGICIELS, AUTRES
ACTIVITES DE TELECOMMUNICATION

- VENTE ET INSTALLATION DE MATERIELS
INFORMATIQUES, DE TELECOMS

- ACHATS ET VENTES DE MARCHANDISES
DIVERSES ;

- EVENEMENTIEL ;
- IMPORT-EXPORT, NEGOCES
- PRESTATIONS DE SERVICES DIVERSES

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN KOUMASSI QUARTIER ZOE BRUNO, Lot 471, Ilot 44

Dirigeant(s) M KARABOUE MAMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-02599 du 30/05/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°32248/GTCA/RC/2024 du 30/05/2024

